A.C. TRANSPORT

Société A Responsabilité Limitée au capital social de 28 500 Euros

9 – 11 Avenue Michelet
93400 Saint Ouen sur Seine

SIRET : 812 256 311 00026 – **APE :** 4941B

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Mercredi 31 Décembre 2025 à 13h00

L'an deux mille vingt-quatre (2025) ;

Le trente et un décembre (31 décembre) ;

A 13h00.

L'associé unique de la société SARL A.C. TRANSPORT au capital fixe de 28500.00 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est à 9 – 11 Avenue Michelet à 93400 Saint Ouen sur Seine se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par courrier remis en main propre contre décharge, par la présidence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ali CHEBIRA, agissant en qualité de Gérant.

Sont présents :

- *Monsieur Ali CHEBIRA, propriétaire de 50 parts sociales, ci 50 ;*
- *Monsieur Ali CHEBIRA, propriétaire de 50 parts sociales, ci 50.*

Total des parts sociales présentes : 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé à l'associé unique.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Rapport spécial de présidence sur les conventions visées à l'article L223-19 alinéa 1 du code du commerce.
- Approbation des comptes.
- Affectation du résultat.
- Questions diverses.

CA

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que l'inventaire ;
- Le rapport de la présidence ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ;
- Les attestations de remises de convocation de l'Assemblée ;
- Les feuilles de présence.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2016 lesquels font apparaître un résultat déficitaire de 2 500.00 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la présidence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CA

Troisième résolution :

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 2 500.00euros de la manière suivante :

Section 1 : Origine :

Résultat déficitaire de l'exercice : 2 500.00euros.

Section 2 : Affectation :

Au report à nouveau, soit : 2 500.00euros.

Section 3 : Dividende distribuée :

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence.

Monsieur Chebira ALI ;
Le président.

PO M. CHEBIRA

Imprimé 2065 du 18/09/2017

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Déclaration néante	
Si PME innovantes	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)	
Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation	

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse de messagerie	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, siret et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B ACTIVITÉ

	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées	TRANSPORT DE MARCHANDISES DE PROXIMITE	

Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :	S	Tél :	0148232627
SARL LA FIDUCIAIRE DIONYSIENNE 0145 RUE GABRIEL PERI 93200 ST DENIS				
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom et adresse du CGA	n° d'agrément :			

Visa : CGA		Viseur conventionné	

Imprimé 2065 du 18/09/2017

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal

Bénéfice Imposable au taux de 33 1/3 %	0	Bénéfice Imposable au taux de 15 % et/ou 28 %	0	DÉFICIT (Report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033-B)	2 500

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (lignes 17 du 2059A ou 591 du 2033C)	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas).
Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2quater

Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante		Entreprise nouvelle art. 44 septies		Pôle de compétitivité		Société d'investis-sements immobiliers cotée	
Zone franche urbaine		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies				Autres dispositifs	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

D IMPUTATIONS

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	

Imprimé 2033A du 18/09/2017

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N			
			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	26 000	030		26 000
Immobilisations financières (1)		040		042		
Total I (5)		044	26 000	048		26 000
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070		
	Autres (3)	072		074		
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084		086		
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096		098		
Total général (I + II)		110	26 000	112		26 000

PASSIF				Exercice N NET
Capitaux propres				
Capital social ou individuel			120	2 500
Écarts de réévaluation			124	
Réserve légale			126	
Réserves réglementées			130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	)	132	
Report à nouveau			134	
Résultat de l'exercice			136	-2 500
Provisions réglementées			140	
Total I			142	
Provisions pour risques et charges — **Total II**			154	
Dettes (4)				
Emprunts et dettes assimilées			156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
Fournisseurs et comptes rattachés			166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	26 000)	172	26 000
Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	26 000
Total général (I + II + III)			180	26 000

Renvois

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182	26 000

					acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 18/09/2017

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant							
A - RÉSULTAT COMPTABLE							Exercice N
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209			210	
Production vendue	biens		215			214	
	services		217			218	
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
Production immobilisée						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	
Variation de stock (marchandises)						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240	
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	2 500
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle	243		)		244	
Rémunérations du personnel						250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
Dotations aux amortissements						254	
Dotations aux provisions						256	
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		)	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	2 500
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-2 500
Produits et charges divers							
Produits financiers					(III)	280	
Produits exceptionnels					(IV)	290	
Charges financières					(V)	294	
Charges exception-nelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		) (VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices					(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	-2 500

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	2 500
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986				342	
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981					
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991					
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)				990					
Divers, dont :	Investissements outre-mer			344				350	
	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			345					
	Créance due au report en arrière du déficit			346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÈRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	2 500
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)					dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	2 500

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant

Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 18/09/2017

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462	26 000	464		466	26 000		
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490		492	26 000	494		496	26 000		

II AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	510		512		514		516		
Constructions	520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570		572		574		576		

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations		Valeur d'actif	Amortis-sements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL		578	580	582	584
Nature des immobilisations		Plus ou moins-value			
		Court terme	Long terme		
			19%	15% ou 16%	0%
TOTAL		586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%	579	Régulari-sations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle régime de la PVLT (CGI art.39 terdecies)					591	
TOTAL			596	585	597	599
Détail						
Nature des immobilisations cédées virées de posteà poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé ycompris les produits de la propriété industrielle			Valeur d'actif	Amortis-sements	Valeur résiduelle	Prix de cession
0			+ ou -value à court terme	Plus ou moins-value à long terme		
				19%	15% ou16%	0%

Imprimé 2033D du 18/09/2017

2033D — RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	Dotations		Reprises	
Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	2 500
TOTAL des déficits restant à reporter	870	2 500

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1

	800	

	du Code des Transports)		
VI	**DIVERS**		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		380	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

Imprimé 2033E du 18/09/2017

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire néant		
I PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens (dont transfert de charges afférentes à des achats de biens déductibles de la valeur ajoutée)	109	
Production vendue - Services (dont transfert de charges de personnel et transferts de prestations déductibles de la valeur ajoutée)	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	
II CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	123	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	
III VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2**	137	
IV COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Période de référence du	au	
Date de cessation		
CFE : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel	376	

dont apprentis		
dont handicapés		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 18/09/2017

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) 2033F

				Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre et Nom patronymique	M. CHEBIRA ALI						
Nom marital		% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	50		
Date de naissance	21/08/1979	N° Département	99	Commune	ANNABA	Pays	AL
Adresse (N°, type et libellé voie)	0090						
Code Postal	92270	Commune	BOIS-COLOMBES	Pays	FR		
Titre et Nom patronymique	M. CHABIRA BADIS						
Nom marital		% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	50		
Date de naissance	05/04/1988	N° Département	99	Commune	ANNABA	Pays	AL
Adresse (N°, type et libellé voie)	0010						
Code Postal	23000	Commune	ANNABA	Pays	AL		